

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	839		839	996
Production vendue (biens)	370 555		370 555	
Production vendue (services)	21 799 452		21 799 452	21 134 894
Chiffre d'affaires net	22 170 846		22 170 846	21 135 890
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			113 006	107 168
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			160 052	338 763
Autres produits			2 922	11 397
Total produits d'exploitation (I)			22 446 825	21 593 218
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			500	2 314
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			4 770 230	4 813 012
Impôts, taxes et versements assimilés			386 649	347 187
Salaires et traitements			9 110 628	8 263 604
Charges sociales			3 193 788	2 993 234
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			327 141	284 620
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			239 276	269 615
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			16 893	32 817
Autres charges			1 813 819	1 600 534
Total charges d'exploitation (II)			19 858 924	18 606 937
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 587 902	2 986 281
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			120 197	65 078
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 061	9 348
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			123 258	74 427
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			827	
Intérêts et charges assimilées (4)			16 624	12 292
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			17 450	12 292
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			105 808	62 135
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 693 710	3 048 415

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	110 984	145
Sur opérations en capital	29 364	1 943 196
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	98 915	3 090
Total produits exceptionnels (VII)	239 263	1 946 431
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 042	22 569
Sur opérations en capital	11 946	1 996 851
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	13 988	2 019 420
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	225 275	-72 989
Participation des salariés aux résultats (IX)	383 999	320 305
Impôts sur les bénéfices (X)	613 281	645 163
Total des produits (I+III+V+VII)	22 809 346	23 614 076
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 887 642	21 604 117
BENEFICE OU PERTE	1 921 704	2 009 959
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		10 723
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		65 078
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	532 962	53 738	479 224	481 436
Fonds commercial (1)	6 712 046		6 712 046	6 457 505
Autres immobilisations incorporelles	6 749 281	3 672	6 745 609	6 745 609
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	152		152	152
Constructions	37 728	21 210	16 518	17 455
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 247	6 364	6 883	5 352
Autres immobilisations corporelles	2 789 797	2 000 499	789 298	711 523
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 854 537		1 854 537	1 535 289
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	90 168	90 168		
Prêts	83 789		83 789	83 789
Autres immobilisations financières	84 910		84 910	75 360
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 948 618	2 175 651	16 772 967	16 113 471
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 999 475	1 221 614	6 777 860	6 895 507
Autres créances	387 587		387 587	377 877
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	107 596	12 182	95 414	96 241
Disponibilités	2 966 544		2 966 544	4 076 575
Charges constatées d'avance (3)	107 153		107 153	106 144
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 568 355	1 233 797	10 334 558	11 552 345
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	30 516 973	3 409 448	27 107 525	27 665 816
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			13 059	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 883 775	2 923 669
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	8 154 087	7 951 176
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	320 750	320 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	637 087	685 074
Report à nouveau	41 414	41 414
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 921 704	2 009 959
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 958 816	13 932 042
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	22 363	22 363
Provisions pour charges	149 207	151 008
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	171 571	173 372
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 694 638	1 719 724
Emprunts et dettes financières diverses (3)	62 374	3 114
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 087 242	1 262 101
Dettes fiscales et sociales	4 813 209	4 871 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 324	2 773
Autres dettes	55 612	236 952
Produits constatés d'avance	5 197 739	5 464 122
TOTAL DETTES (1)	12 977 138	13 560 402
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 107 525	27 665 816
(1) Dont à plus d'un an (a)	960 952	1 169 180
(1) Dont à moins d'un an (a)	12 016 186	12 391 222
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		1 569
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENSO CENTRE EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 27 107 525 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 921 704 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	6 457 505	65 773		6 712 046
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 286 652	191 244	6 884	7 282 243
Immobilisations incorporelles	13 744 157	257 017	6 884	13 994 289
- Terrains	152			152
- Constructions sur sol propre	3 145			3 145
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	30 844	3 739		34 583
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 717	1 531		13 247
- Installations générales, agencements aménagements divers	705 245	59 498		764 744
- Matériel de transport	271 575	48 010		319 585
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 417 423	278 878	9 166	1 705 468
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 440 102	391 656	9 166	2 840 925
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 535 289	329 247	10 000	1 854 537
- Autres titres immobilisés	90 168			90 168
- Prêts et autres immobilisations financières	159 150	10 200	1 300	168 700
Immobilisations financières	1 784 606	339 447	11 300	2 113 404
ACTIF IMMOBILISE	17 968 865	988 120	27 350	18 948 618

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	257 017	391 656	339 447	988 120
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	257 017	391 656	339 447	988 120
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	6 884	9 166	11 300	27 350
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	6 884	9 166	11 300	27 350

Immobilisations incorporelles

Leur montant des malis techniques s'élève à 6 745 609 €

- Il correspond à des malis techniques générés par l'absorption de sociétés.
- En application des dispositions du règlement N° 2015-06 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) : Le mali technique est affecté aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes ».

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

30/06/2023	
Éléments achetés	2 659 537
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	4 052 509
Total	6 712 046

Acquisition de clientèle à Auxerre - Cabinet BDS

NOTES SUR LE BILAN

Acquisition de clientèle à Dôle - AGC alliance

Acquisition de clientèle à Héricourt - CONSULTIS

Immobilisations corporelles

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SARL IN EXTENSO LORRAINE SE	4	1	66,70	3	3			123	78	120
SAS IN EXTENSO LORRAINE SUD	2 086	1 152	71,12	1 484	1 484			4 244	285	
IN EXTENSO PATRIMOINE CENTR	30	28	100,00	30	30			218	24	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
IN EXTENSO SOCIAL SYNERGIES			50,00	28	28					
SAS TRANSAXIO CENTRE EST	25	46	30,00	8	8			338	38	
TRANSAXIO SERVICES ET DEVEL	62	20	44,97					89	51	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Acquisition de 5% des parts de IE belux

IN EXTENSO BELUX
SOCIETE ANONYME
R.C.S. LUX B273853
2022 2205 620

pour la somme de 301 500 euros

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 608	4 687	6 884	57 410
Immobilisations incorporelles	59 608	4 687	6 884	57 410
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	685			684
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 849	4 677		20 526
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 364			6 364
- Installations générales, agencements aménagements divers	519 800	55 610		575 411
- Matériel de transport	149 060	44 839		193 899
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 013 860	217 329		1 231 189
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 705 619	322 455		2 028 073
ACTIF IMMOBILISE	1 765 226	327 142	6 884	2 085 483

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 662 914 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	83 789	13 059	70 730
Autres	84 910		84 910
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 999 475	7 999 475	
Autres	387 587	387 587	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	107 153	107 153	
Total	8 662 914	8 507 273	155 641
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IE	79 319
Clients - FAE hors groupe	2 120 187
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	65 991
Etat - produits à recevoir	15 341
Total	2 280 838

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 95 378 euros pour une valeur comptable de 107 560 euros. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 12 182 euros.

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 95 378 euros pour une valeur comptable de 107 560 euros.. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 12 182 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	90 168			90 168
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 090 111	240 102	96 417	1 233 797
Total	1 180 280	240 102	96 417	1 323 965
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		239 276	96 417	
Financières		827		
Exceptionnelles				

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 12 182 euros. Par catégorie de valeurs mobilières, les éléments significatifs sont :

	Montant
Portefeuille boursier	
TOTAL	

Les valeurs mobilières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 12 182 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Cession des parts sociales de la SOREMI
Acquisition de parts sociales de la part de MR BOLE SYLVAIN

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL SOC. FIN. IN EXTENSO NATIONAL 69002 LYON	55,83	26 395,00
SAS SOREMI IN EXTENSO CENTRE EST 25000 BESANÇON	13,89	6 570,00
SARL Cabinet François MEUNIER 70200 LOMONT	7,86	3 719,00
SARL Christophe GROS Expertise 70000 VESOUL	6,45	3 051,00
SARL PUZET GOISET 70000 DAMPVALLEY LES COLOMBE	2,93	1 387,00
SARL BOLE SYLVAIN 25300 PONTARLIER	1,59	756,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
FAGROUD OUSSAMA 51100 REIMS	2,71	1 285,00
CASaubon GILLES 10800 ST JULIEN LES VILLAS	2,41	1 141,00
GORCY PIERRE ANTOINE	2,25	1 068,00
PERRIN SEVERINE 52200 LANGRES	2,14	1 013,00
TROISGROS CHRISTIAN 52400 BOURBONNE LES BAINS	1,88	889,00
DE RIEDMATTEN Antoine 69002 LYON		1,00

NOTES SUR LE BILAN

Affectation du résultat

Montant	
Report à Nouveau de l'exercice précédent	41 414
Résultat de l'exercice précédent	2 009 959
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	2 051 373
Affectations aux réserves	572 089
Distributions	1 437 870
Autres répartitions	
Report à Nouveau	41 414
Total des affectations	2 051 373

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2023
Capital	2 923 669		46 116	86 010	2 883 775
Primes d'émission	7 951 176		202 910		8 154 087
Réserve légale	320 750				320 750
Réserves générales	685 074	572 089	572 089	620 076	637 087
Report à Nouveau	41 414	-41 414	41 414	41 414	41 414
Résultat de l'exercice	2 009 959	-2 009 959	1 921 704	2 009 959	1 921 704
Dividendes		1 437 870			
Total Capitaux Propres	13 932 042	-41 414	2 784 233	2 757 458	13 958 816

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	22 363				22 363
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	151 008	17 874	19 675		149 207
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	173 372	17 874	19 675		171 571
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		16 893	18 694		
Financières					
Exceptionnelles					

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 977 138 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 694 638	733 686	960 952	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 087 242	1 087 242		
Dettes fiscales et sociales	4 812 364	4 812 364		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 324	66 324		
Autres dettes (**)	118 831	118 831		
Produits constatés d'avance	5 197 739	5 197 739		
Total	12 977 138	12 016 186	960 952	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	625 135			
(**) Dont envers les groupes et associés	63 219			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	92 979
Fournisseurs - FAR hors groupe	483 070
ICNE s/ emprunts clientèle	6 004
Dettes provisionnées pour CP	956 692
Personnel - Autres charges à payer	233 415
Orga. sociaux - CS sur CP	298 909
Orga. sociaux - Autres CS à payer	101 579
Charges à payer form prof. contin	2 358
Charges à payer particip eff constr	60 859
Charges à payer taxe apprentissag	8 294
Etat - Charges à payer	1 268
Charge à payer - CFE	11 110
Charges à payer - CVAE	27 741
Charge à payer - TVTS	317
RRR à accorder et autres AAE	48 012
Total	2 332 607

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	107 153		
Total	107 153		

Produits constatés d’avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	5 197 739		
PCA	5 197 738		
Total	10 395 477		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 12 600 €
Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	140	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 902	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	11 946	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		110 984
Produits des cessions d'éléments d'actif		29 364
Transfert de charges		98 915
TOTAL	13 988	239 263

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	2 693 710	613 281	2 080 429
+ Résultat exceptionnel	225 275		225 275
- Participations des salariés	383 999		383 999
Résultat comptable	2 534 985	613 281	1 921 704
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

AUTRES INFORMATIONS

Effectif

Effectif moyen du personnel : 237 personnes dont 24 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	30	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	216	
Ouvriers		
Total	246	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : SAS
SIREN : 844333245

Au capital de : 86 073 503 euros

Adresse du siège social :
106 COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : LYON.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
TITRES IE AUBE	100 000
APPORTS EN COMPTES COURANT	1 000 000
TITRES SOGECO	480 000
RACHAT FONDS DE COMMERCE REIMS	450 000
NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE	300 000
Autres engagements donnés	2 330 000
Total	2 330 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 149 207 euros
Le montant des engagements de la provision IFC est comptabilisée nette des fonds couverts
Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 424 299euros
- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 246 523 euros
Les engagements ont été constatés sous forme de provisions. Ils figurent au poste "provisions pour risques et charges" au bilan pour un montant de 149 207 €.
L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospective au prorata temporis (droits individuels acquis au jours du dépaer à la retraite, proratisés à la date du calcul), sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
Le calcul tient compte des paramètres suivants :
 - o Table de mortalité : TV 88/90
 - o Année de calcul : 2023
 - o Taux d'actualisation : 3.85 %

AUTRES INFORMATIONS

- o Taux de progression des salaires : 2 %
 - o Taux de charges : 45 %
 - o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
 - o Epargne antérieurement constituée (en euros) : 32 002 €
 - o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
 - o Code NAF de l'entreprise : 6920Z
 - o Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- Le taux de rotation retenu est :
- o Faible pour la catégorie : Non Cadres
 - o 16% Constant pour la catégorie : NC - 5ANS
 - o 3 % constant pour la catégorie : NC +15ANS
 - o 9 % constant pour la catégorie : NC 5-15ANS
 - o 16% Constant pour la catégorie : CADRES -5 ANS
 - o 9 % constant pour la catégorie : CADRE 5 A 15
 - o 3 % constant pour la catégorie : CADRES +15

IN EXTENSO CENTRE EST
SAS AU CAPITAL DE 2 883 775 €
SIEGE SOCIAL : 7 RUE AUGUSTE JOUCHOUX
25000 BESANCON

352 898 027 RCS BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2023

A l'assemblée générale de la société IN EXTENSO CENTRE EST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le procès-verbal par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 novembre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IN EXTENSO CENTRE EST relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les créances clients, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2023, s'établit à 6.777.860 euros, sont évaluées à leur valeur nominale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 4 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

AHA AUDIT

Cédric ALLOUARD

Anais CRUSOT

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	532 962	53 738	479 224	481 436
Fonds commercial (1)	6 712 046		6 712 046	6 457 505
Autres immobilisations incorporelles	6 749 281	3 672	6 745 609	6 745 609
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	152		152	152
Constructions	37 728	21 210	16 518	17 455
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 247	6 364	6 883	5 352
Autres immobilisations corporelles	2 789 797	2 000 499	789 298	711 523
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 854 537		1 854 537	1 535 289
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	90 168	90 168		
Prêts	83 789		83 789	83 789
Autres immobilisations financières	84 910		84 910	75 360
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 948 618	2 175 651	16 772 967	16 113 471
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 999 475	1 221 614	6 777 860	6 895 507
Autres créances	387 587		387 587	377 877
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	107 596	12 182	95 414	96 241
Disponibilités	2 966 544		2 966 544	4 076 575
Charges constatées d'avance (3)	107 153		107 153	106 144
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 568 355	1 233 797	10 334 558	11 552 345
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	30 516 973	3 409 448	27 107 525	27 665 816
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			13 059	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 883 775	2 923 669
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	8 154 087	7 951 176
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	320 750	320 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	637 087	685 074
Report à nouveau	41 414	41 414
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 921 704	2 009 959
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 958 816	13 932 042
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	22 363	22 363
Provisions pour charges	149 207	151 008
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	171 571	173 372
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 694 638	1 719 724
Emprunts et dettes financières diverses (3)	62 374	3 114
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 087 242	1 262 101
Dettes fiscales et sociales	4 813 209	4 871 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 324	2 773
Autres dettes	55 612	236 952
Produits constatés d'avance	5 197 739	5 464 122
TOTAL DETTES (1)	12 977 138	13 560 402
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 107 525	27 665 816
(1) Dont à plus d'un an (a)	960 952	1 169 180
(1) Dont à moins d'un an (a)	12 016 186	12 391 222
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		1 569
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	839		839	996
Production vendue (biens)	370 555		370 555	521 202
Production vendue (services)	21 799 452		21 799 452	20 613 692
Chiffre d'affaires net	22 170 846		22 170 846	21 135 890
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			113 006	107 168
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			160 052	338 763
Autres produits			2 922	11 397
Total produits d'exploitation (I)			22 446 825	21 593 218
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			500	2 314
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			4 770 230	4 813 012
Impôts, taxes et versements assimilés			386 649	347 187
Salaires et traitements			9 110 628	8 263 604
Charges sociales			3 193 788	2 993 234
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			327 141	284 620
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			239 276	269 615
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			16 893	32 817
Autres charges			1 813 819	1 600 534
Total charges d'exploitation (II)			19 858 924	18 606 937
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 587 902	2 986 281
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			120 197	65 078
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 061	9 348
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			123 258	74 427
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			827	
Intérêts et charges assimilées (4)			16 624	12 292
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			17 450	12 292
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			105 808	62 135
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 693 710	3 048 415

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	110 984	145
Sur opérations en capital	29 364	1 943 196
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	98 915	3 090
Total produits exceptionnels (VII)	239 263	1 946 431
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 042	22 569
Sur opérations en capital	11 946	1 996 851
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	13 988	2 019 420
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	225 275	-72 989
Participation des salariés aux résultats (IX)	383 999	320 305
Impôts sur les bénéfices (X)	613 281	645 163
Total des produits (I+III+V+VII)	22 809 346	23 614 076
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 887 642	21 604 117
BENEFICE OU PERTE	1 921 704	2 009 959
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		10 723
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		65 078
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENSO CENTRE EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 27 107 525 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 921 704 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	6 457 505	254 542		6 712 046
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 286 652	2 475	6 884	7 282 243
Immobilisations incorporelles	13 744 157	257 017	6 884	13 994 289
- Terrains	152			152
- Constructions sur sol propre	3 145			3 145
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	30 844	3 739		34 583
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 717	1 531		13 247
- Installations générales, agencements aménagements divers	705 245	59 498		764 744
- Matériel de transport	271 575	48 010		319 585
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 417 423	278 878	9 166	1 705 468
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 440 102	391 656	9 166	2 840 925
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 535 289	329 247	10 000	1 854 537
- Autres titres immobilisés	90 168			90 168
- Prêts et autres immobilisations financières	159 150	10 200	1 300	168 700
Immobilisations financières	1 784 606	339 447	11 300	2 113 404
ACTIF IMMOBILISE	17 968 865	988 120	27 350	18 948 618

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	257 017	391 656	339 447	988 120
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	257 017	391 656	339 447	988 120
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	6 884	9 166	11 300	27 350
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	6 884	9 166	11 300	27 350

Immobilisations incorporelles

Leur montant des malis techniques s'élève à 6 745 609 €

- Il correspond à des malis techniques générés par l'absorption de sociétés.
- En application des dispositions du règlement N° 2015-06 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) : Le mali technique est affecté aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes ».

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

30/06/2023	
Éléments achetés	2 659 537
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	4 052 509
Total	6 712 046

Acquisition de clientèle à Auxerre - Cabinet BDS

NOTES SUR LE BILAN

Acquisition de clientèle à Dôle - AGC alliance

Acquisition de clientèle à Héricourt - CONSULTIS

Immobilisations corporelles

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

AHA AUDIT

NOTES SUR LE BILAN

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SARL IN EXTENSO CENTRE EST	4	1	66,70	3	3			123	78	120
SAS IN EXTENSO LORRAINE SUD	2 086	1 152	71,12	1 484	1 484			4 244	285	
IN EXTENSO PATRIMOINE CENTR	30	28	100,00	30	30			218	19	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
IN EXTENSO SOCIAL SYNERGIES			33,00	28	28			622	41	
SAS TRANSAXIO CENTRE EST	25	46	30,00	8	8			338	38	
TRANSAXIO SERVICES ET DEVEL	62	20	44,97					89	51	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Acquisition de 5% des parts de IE belux

IN EXTENSO BELUX
SOCIETE ANONYME
R.C.S. LUX B273853
2022 2205 620

pour la somme de 301 500 euros

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 608	4 687	6 884	57 410
Immobilisations incorporelles	59 608	4 687	6 884	57 410
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	685			684
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 849	4 677		20 526
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 364			6 364
- Installations générales, agencements aménagements divers	519 800	55 610		575 411
- Matériel de transport	149 060	44 839		193 899
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 013 860	217 329		1 231 189
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 705 619	322 455		2 028 073
ACTIF IMMOBILISE	1 765 226	327 142	6 884	2 085 483

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 662 914 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	83 789	13 059	70 730
Autres	84 910		84 910
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 999 475	7 999 475	
Autres	387 587	387 587	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	107 153	107 153	
Total	8 662 914	8 507 273	155 641
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IE	79 319
Clients - FAE hors groupe	2 120 187
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	65 991
Etat - produits à recevoir	15 341
Total	2 280 838

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 95 378 euros pour une valeur comptable de 107 560 euros. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 12 182 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	90 168			90 168
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 090 111	240 102	96 417	1 233 797
Total	1 180 280	240 102	96 417	1 323 965
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		239 276	96 417	
Financières		827		
Exceptionnelles				

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 12 182 euros. Par catégorie de valeurs mobilières, les éléments significatifs sont :

	Montant
Portefeuille boursier	12 182
TOTAL	

Les valeurs mobilières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 12 182 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 883 775,00 décomposé en 47 275 titres d'une valeur nominale de 61.00 euro.

Cession de 1410 parts sociales de la SOREMI
Acquisition de 756 parts sociales de la part de MR BOLE SYLVAIN

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL SOC. FIN. IN EXTENSO NATIONAL 69002 LYON	55,83	26 395,00
SAS SOREMI IN EXTENSO CENTRE EST 25000 BESANÇON	13,89	6 570,00
SARL Cabinet François MEUNIER 70200 LOMONT	7,86	3 719,00
SARL Christophe GROS Expertise 70000 VESOUL	6,45	3 051,00
SARL PUZET GOISET 70000 DAMPVALLEY LES COLOMBE	2,93	1 387,00
SARL BOLE SYLVAIN 25300 PONTARLIER	1,59	756,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
FAGROUD OUSSAMA 51100 REIMS	2,71	1 285,00
CASaubon GILLES 10800 ST JULIEN LES VILLAS	2,41	1 141,00
GORCY PIERRE ANTOINE	2,25	1 068,00
PERRIN SEVERINE 52200 LANGRES	2,14	1 013,00
TROISGROS CHRISTIAN 52400 BOURBONNE LES BAINS	1,88	889,00
DE RIEDMATTEN Antoine 69002 LYON		1,00

NOTES SUR LE BILAN

Affectation du résultat

Montant	
Report à Nouveau de l'exercice précédent	41 414
Résultat de l'exercice précédent	2 009 959
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	2 051 373
Affectations aux réserves	572 089
Distributions	1 437 870
Autres répartitions	
Report à Nouveau	41 414
Total des affectations	2 051 373

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2023
Capital	2 923 669		46 116	86 010	2 883 775
Primes d'émission	7 951 176		202 910		8 154 087
Réserve légale	320 750				320 750
Réserves générales	685 074	572 089	572 089	620 076	637 087
Report à Nouveau	41 414	-41 414	41 414	41 414	41 414
Résultat de l'exercice	2 009 959	-2 009 959	1 921 704	2 009 959	1 921 704
Autres répartitions		1 437 870			
Total Capitaux Propres	13 932 042	-41 414	2 784 233	2 757 458	13 958 816

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	22 363				22 363
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	151 008	16 893	18 694		149 207
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	173 372	17 874	19 675		171 571
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		16 893	18 694		
Financières					
Exceptionnelles					

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 977 138 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 694 638	733 686	960 952	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 087 242	1 087 242		
Dettes fiscales et sociales	4 812 364	4 812 364		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 324	66 324		
Autres dettes (**)	118 831	118 831		
Produits constatés d'avance	5 197 739	5 197 739		
Total	12 977 138	12 016 186	960 952	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	625 135			
(**) Dont envers les groupes et associés	63 219			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

Montant	
Fournisseurs - FAR groupe IE	92 979
Fournisseurs - FAR hors groupe	483 070
ICNE s/ emprunts clientèle	6 004
Dettes provisionnées pour CP	956 692
Personnel - Autres charges à payer	233 415
Orga. sociaux - CS sur CP	298 909
Orga. sociaux - Autres CS à payer	101 579
Charges à payer form prof. contin	2 358
Charges à payer particip eff constr	60 859
Charges à payer taxe apprentissag	8 294
Etat - Charges à payer	1 268
Charge à payer - CFE	11 110
Charges à payer - CVAE	27 741
Charge à payer - TVTS	317
RRR à accorder et autres AAE	48 012
Total	2 332 607

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	107 153		
Total	107 153		

Produits constatés d’avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	5 197 739		
Total	5 197 739		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 31 000€
Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d’exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Transferts de charges	3 911	
79140000 - Avantages en nature hors associés	17 881	
79143000 - Avantages en nature associés	94	
79150000 - Trf de charges - Divers social	23 054	
	44 940	
Total	44 940	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	140	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 902	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	11 946	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		110 984
Produits des cessions d'éléments d'actif		29 364
Transfert de charges		98 915
TOTAL	13 988	239 263

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	2 693 710	613 281	2 080 429
+ Résultat exceptionnel	225 275		225 275
- Participations des salariés	383 999		383 999
Résultat comptable	2 534 985	613 281	1 921 704
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

AHA AUDIT

AUTRES INFORMATIONS

Effectif

Effectif moyen du personnel : 263 personnes dont 24 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	30	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	233	
Ouvriers		
Total	246	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : SAS
SIREN : 844333245

Au capital de : 86 073 503 euros

Adresse du siège social :
106 COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : LYON.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
TITRES IE AUBE	100 000
APPORTS EN COMPTES COURANT	1 000 000
TITRES SOGECO	480 000
RACHAT FONDS DE COMMERCE REIMS	450 000
NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE	300 000
Autres engagements donnés	2 330 000
Total	2 330 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 149 207 euros

Le montant des engagements de la provision IFC est comptabilisée nette des fonds couverts

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 424 299euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 246 523 euros

Les engagements ont été constatés sous forme de provisions. Ils figurent au poste "provisions pour risques et charges" au bilan pour un montant de 149 207 €.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospective au prorata temporis (droits individuels acquis au jours du dépaer à la retraite, proratisés à la date du calcul), sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Le calcul tient compte des paramètres suivants :

o Table de mortalité : TV 88/90

o Année de calcul : 2023

o Taux d'actualisation : 3.85 %

AUTRES INFORMATIONS

- o Taux de progression des salaires : 2 %
 - o Taux de charges : 45 %
 - o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
 - o Epargne antérieurement constituée (en euros) : 32 002 €
 - o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
 - o Code NAF de l'entreprise : 6920Z
 - o Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- Le taux de rotation retenu est :
- o Faible pour la catégorie : Non Cadres
 - o 16% Constant pour la catégorie : NC - 5ANS
 - o 3 % constant pour la catégorie : NC +15ANS
 - o 9 % constant pour la catégorie : NC 5-15ANS
 - o 16% Constant pour la catégorie : CADRES -5 ANS
 - o 9 % constant pour la catégorie : CADRE 5 A 15
 - o 3 % constant pour la catégorie : CADRES +15

AHA AUDIT

IN EXTENSO CENTRE EST

Société par actions simplifiée au capital de 2 883 775 €

Siège social : 7 Rue Auguste Jouchoux – 25000 BESANCON

352 898 027 RCS BESANCON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 décembre,
A 15 heures 30,
Au siège social,

Les associés de la Société IN EXTENSO CENTRE EST (ci-après « *la Société* ») se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Rapport du Conseil de surveillance,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée Générale en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur François MEUNIER préside la séance en sa qualité de président de la société.

Monsieur Pierre-Antoine GORCY est désignée secrétaire.

La société AHA AUDIT, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent 47 275 sur les 47 275 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- Les copies des lettres de convocation des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des Mandataires ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le rapport du Conseil de surveillance contenant les observations éventuelles sur le rapport de gestion du Président et sur les comptes annuels ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale.
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 ;

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social de la société dont l'adresse figure sur la convocation, dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président, des rapports du commissaire aux comptes et du rapport du Conseil de Surveillance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION *(Approbation des comptes annuels)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 259 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 64,75 euros.

En conséquence, elle donne au Président et aux Directeurs Généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 1 921 704,13 euros, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat net 1 921 704,13Euros
- A titre de dividendes aux actionnaires,
la somme de 1 489 162,50 Euros
Soit un dividende de 31,50€ par action
- Le solde, soit la somme de 432 541,63 Euros
au poste « Autres réserves »

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 mars 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 63 976,50Euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 1 425 186 Euros.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

En cas de distribution de dividendes au cours des exercices précédents

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/06/2022	60 930,00		1 376 940,00
30/06/2021	53 083,33		1 168 466,67
31/05/2020	44 825,50		927 941,50

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions règlementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

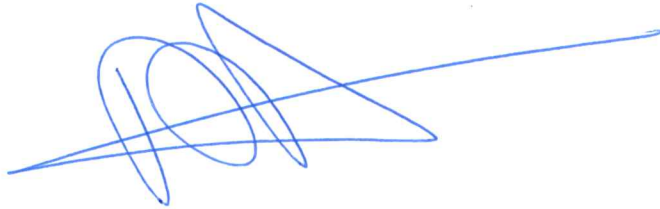
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau

Le Président de séance
Monsieur François MEUNIER



Le secrétaire

Monsieur Pierre-Antoine GORCY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

IN EXTENSO CENTRE EST

Siège social : 7 Rue Auguste Jouchoux – 25000 BESANCON

352 898 027 RCS BESANCON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT (EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 juin 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, et que vous décidiez de l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTATS – AFFECTATION – ACTIVITE - PERSPECTIVES

Comptes et résultat

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Principaux chiffres de l'exercice et de l'exercice précédent

	Au 30 juin 2023 (12 mois)	Au 30 juin 2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	22 170 846 €	21 135 889 €
Autres produits d'exploitation	275 980 €	457 326 €
Achats et variations de stocks	500 €	2 314 €
Autres achats et charges externes	4 770 230 €	4 813 012 €
Impôts et taxes	386 649 €	347 186 €
Salaires et traitements	9 110 628 €	8 263 604 €
Charges sociales	3 193 788 €	2 993 234 €
Dotation aux amortissements et aux provisions	583 310 €	587 051 €

Autres charges	1 813 819€	1 600 533 €
Charges d'exploitation	19 858 924 €	18 606 937 €
Résultat d'exploitation	2 587 902 €	2 986 280 €
Résultat financier	105 808 €	62 134 €
Résultat courant avant impôt	2 693 710 €	3 048 415 €
Résultat exceptionnel	225 275 €	(72 988) €
Impôt sur les sociétés	613 281 €	645 162 €
Résultat net	1 921 704 €	2 009 959 €
Effectif au 30 juin	263,87 ETP	246 ETP
Total du bilan	27 107 525 €	27 665 815 €

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 921 704,13 euros.

Affectation du résultat

Nous soumettons à votre approbation une décision d'affectation dudit résultat tenant compte des engagements pris conventionnellement entre associés sur la politique de dividendes.

Aussi, nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations et distributions suivantes qui tiennent compte :

- Résultat net, ...1 921 704,13 euros
- A titre de dividendes aux associés,
la somme de 1 489 162,50 euros
soit un dividende de 31,50 € sur 47 275 actions,
- Le solde, soit la somme de 432 541,63 euros
au poste « autres réserves ».

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 mars 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 63 976,50 euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 1 425 186 euros.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux

prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)	Revenus éligibles à l'abattement	
		Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)
30 juin 2022	1 376 940,00 €	60 930,00 €	
30 juin 2021	1 168 466,67 €	53 083,33 €	
30 juin 2020	927 941,50 €	44 825,50 €	

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 259 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, la société a continué sa politique de développement et a également poursuivi ses efforts en termes de maîtrise de ses coûts.

Les tensions géopolitiques actuelles ont constitué les événements majeurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023. A ce titre, les actifs, passifs, les charges et produits mentionnés au bilan et au compte de résultat sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces

événements et de leurs conséquences. Notre Société constate que ces événements ont eu un rôle significatif sur l'exercice, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Nous vous informons des événements significatifs suivants au cours de l'exercice :

- Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 novembre 2022, le capital social a été augmenté d'une somme de 46 116 € par apport en numéraire et création de 756 actions nouvelles au profit de la Société SYLVAIN BOLE SARL.
- Retrait de Monsieur Charly CRISCUOLO de la Société IN EXTENSO CENTRE EST (participation via la Société SOREMI IN EXTENSO CENTRE EST), ce dernier poursuivant son activité d'Expert-Comptable au sein de la Société IN EXTENSO COTE D'AZUR. En conséquence de ces éléments, il a été décidé par AGE en date du 24 mars 2023 de réduire le capital social de 86 010 euros pour le porter de 2 969 785 euros à 2 883 775 euros, par voie de rachat de 1410 actions d'une valeur nominale de 61 euros, au prix unitaire de 500,77 euros.
- Acquisition avec effet au 1^{er} janvier 2023 d'une clientèle d'expertise comptable à Auxerre auprès de la Société CABINET BDS ASSOCIES.
- Acquisition avec effet aux 1^{er} août 2022 et 6 décembre 2022 de deux clientèles d'expertise comptable à EXINCOURT auprès de la Société CONSULTIS AUDIT.
- Acquisition avec effet au 1^{er} janvier 2023 d'une clientèle d'expertise comptable à SAINT VIT auprès de l'Association AGC ALLIANCE COMTOISE.
- Création d'une nouvelle Agence à Dôle à compter du 1^{er} février 2023.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 1^{er} juillet 2023, date de clôture de l'exercice, nous vous informons qu'aucun événement significatif n'est intervenu.

MANDATS SOCIAUX -

Il est rappelé que Monsieur Charly CRISCUOLO a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 24 mars 2023. Monsieur Pierre-Antoine GORCY a été nommé afin de pourvoir à son remplacement.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, vous trouverez en tableau annexe la décomposition, à la clôture du dernier exercice et par date d'échéance, des délais de paiement des fournisseurs et clients de la société .

Activités en matière de recherche et de développement

Au titre de l'exercice écoulé, notre société n'a développé aucune activité de recherche et de développement.

Situation financière et endettement

Au cours de l'exercice écoulé, l'entreprise a maintenu son endettement à un niveau conforme à sa situation et son activité.

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Vous allez prendre connaissance du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du code de commerce.

Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Compte tenu du contexte économique ambiant et des prévisions d'évolution à court terme, l'exercice 2023-2024 est envisagé avec prudence.

Les principaux risques et incertitudes de la société résident dans la situation actuelle de crise géopolitique mondiale. .

A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises est difficilement prévisible compte tenu des incertitudes pesant sur les modalités et conditions de sortie de ces crises.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET AUX PARTICIPATIONS

Filiales et participations

Notre société détenait au 30 juin 2023 les participations suivantes :

Dénomination de la société	RCS	% détention
IN EXTENSO CENTRE EST SERVICES	532 651 528	66,70 %
TRANSAXIO CENTRE EST	820 293 035	30,00%
IN EXTENSO PATRIMOINE CENTRE EST	885 148 619	100%
IN EXTENSO LORRAINE SUD	895 113 553	71,12 %
SCI JMC	534 845 474	10 %pp et 99,85 % us
GIE CSF	316 917 186	100 %
IN EXTENSO SOCIAL SYNERGIES GROUPE	829 879 402	33.33%
IN EXTENSO BELUX	RCS LUX B273853	5 %
TRANSAXIO SERVICE ET DEVELOPPEMENT	790 861 330	44,97%

Prises de participation, prise de contrôle et cessions

Prise de Participation

- IN EXTENSO BELUX : 5 % suite à une cession d'actions avec la Société IN EXTENSO & ASSOCIES en date du 1er juin 2023 pour un montant de 301 500 euros .
- IN EXTENSO SOCIAL SYNERGIE GROUPE : prise de participation à hauteur de 33.33 % suite à une cession de titres avec la Société IN EXTENSO PROVENCE le 10 mars 2023.

Cession

- Notre Société a cédé le 1er décembre 2022, l'intégralité de sa participation au sein de la Société IN EXTENSO SOCIAL SYNERGIE à la Société IN EXTENSO SOCIAL MEDITERRANEE
- Notre Société a cédé le 27 octobre 2023 aux Sociétés IN EXTENSO COTE D'AZUR et IN EXTENSO PROVENCE l'intégralité de sa participation au sein de la Société IN EXTENSO SOCIAL SYNERGIE GROUPE.

Information et régulation des participations croisées

Nous vous informons que notre société ne fait pas l'objet de participations croisées. En conséquence, les dispositions de l'article R233-19 du Code de commerce ne trouvent pas à s'appliquer.

Autocontrôle

Nous vous informons que notre société n'est pas en situation d'autocontrôle.

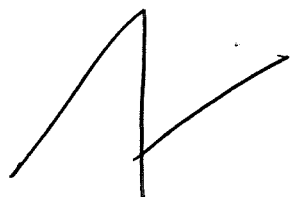
Prêt Inter-Entreprises en vertu de l'article L.511-6, 3 bis du Code Monétaire et Financier

Nous vous informons que notre société n'a consenti aucun prêt à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

Nous vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

A BESANCON

Le 17 novembre 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a vertical line and a diagonal stroke.